

Les droits de douanes sont de 0% pour ces produits du 15 février au 15 juin, et de 15% pour le reste de l'année, avec 0% pour un contingent CEE de 34,000 tonnes.

Marché des filets de hareng congelés, en 1988:

Importations totales: 655t
dont Canada: 0t

Produit en compétition avec: le hareng frais
Origine en compétition avec: l'Irlande et l'Islande.

Les droits de douanes sont de 15% pour ces produits.

8.15. Les autres poissons

On signale des exportations du Canada vers la France pour les autres produits suivants:

La sole fraîche

Le cabillaud frais

Foies, oeufs et laitances de poisson, frais, congelés, en saumure ou fumés.

Calmars ou encornets, frais ou congelés

Nous pensons qu'il pourrait y avoir également des débouchés pour des poissons congelés tels que: le flétan du groënland ou flétan noir, le flétan de l'atlantique, l'églefin, la sole, la sébaste, et des possibilités de vendre du surimi transformé (kamaboko).

Le Canada ne peut pas actuellement exporter vers la France de mollusques destinés à être consommés vivants, mais nous pensons pouvoir en arriver à un accord qui nous donnerait la possibilité d'exporter des moules, des huîtres et des oursins vivants.